

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires
Service agriculture et développement rural

Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Sandy Dussert
Tél.: 04 56 59 45 25
Courriel : sandy.dussert@isere.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Gaëtan BUZOLICH

Grenoble, le **06 DEC. 2019**

Le préfet de l'Isère
à
Communauté de Communes
Entre Bièvre et Rhône

Objet : Examen du projet de PLU de Saint Prim
P.J. : 1

Conformément à l'article L.151-12 et L.151-13 du code de l'urbanisme, vous avez saisi la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), pour recueillir son avis sur le projet de PLU de votre commune, réceptionné le 18 octobre 2019 dans mes services.

À ce titre, la CDPENAF de l'Isère a examiné votre projet le 19 novembre 2019.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis émis par la commission sur votre projet.

Je vous informe que cet avis devra être annexé au dossier d'enquête publique.

Pour le préfet,
par délégation

Le Directeur départemental
adjoint des territoires



Bertrand **DUBESSET**